

EVOLUTION PSC SANTE | AVRIL 2026

CONTRATS

Aujourd'hui

- > facultatif
- > individuel
- > libre choix

€
15 € par l'employeur



Avril 2026

- > obligatoire
- > contrat collectif
- > choix employeur

€
50% par l'employeur

FORMULES

**Formule « de base » (« socle ») - obligatoire
+
Option A ou Option B (facultatif)**

> Coût formule de base (obligation)

Cotisation de base : 77,06 €

- Participation de l'employeur 50%
- +/- Coefficient en fonction de l'échelon

=> Reste à charge entre 33 et 53 € par mois

> Coûts options (facultatif)

Option A : 7,23 €

- Part 50% employeur

=> Reste 3,61 €

Option B : 30,33 €

Part 5 € employeur

Reste 25,33 €



AYANTS DROITS

> formule de base

- > Conjoint : 85 €
- > Enfants :
- >> tarif spécifique pour enfant 1 et enfant 2 (45%)
- >> Enfant 3 et au-delà : gratuits

> options

Conjoint : plein tarif
Enfant 1 : 50%
Enfant 2 : 25 %
Enfants 3 et + : gratuit

